

المملكة المغربية جامعة سيدي معمد بن عبد الله المدرسة الوطنية للعلوم التطبيقية بهاس

CONVENTION DE STAGE

ENTRE D'UNE PART

Ci-après dénommée

L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès (ENSAF)

Route d'Imouzzer, BP 72, Fès MAROC.

Représentée par le Directeur de L'Ecole Nationale des Sciences appliquées Fès.

DE DEUXIEME PART LA SOCIÉTÉ YAAS CASABLANCA.

Représentée par son Directeur Mr ABDERRAHIM AYADI.

ET DE TROISIEME PART MIle MOUHIM GHITA.

Elève ingénieur en 1ère année, Génie Informatique en qualité de stagiaire.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités du stage que la société propose à l'élève ingénieur Mlle MOUHIM GHITA.

Le stage aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement dispensé par l'ENSAF.

Article 2: Encadrement et suivi

Pour accompagner l'étudiant(e) dans son stage, et ainsi instaurer une véritable collaboration Société/Etudiant(e)/ENSAF, la société désigne un encadrant à la société, pour superviser et assurer la qualité du travail fourni par l'étudiant(e).

Le Directeur de l'ENSAF désigne, sur proposition du responsable de la Filière en tant que tuteur un enseignant de l'ENSAF qui procurera à l'étudiant(e) un suivi pédagogique.

Article 3: Le déroulement du stage

Le stage se déroulera du 07/07/2020 au 08/08/2020. Pendant la durée du stage dans la société, le stagiaire demeurera élève de l'ENSAF et restera sous statut scolaire et de ce fait sous l'autorité du Directeur de l'ENSAF. Le stagiaire sera assuré contre les risques d'accidents tant qu'il bénéficiera du statut étudiant de l'ENSAF. Le stage peut être prolongé par l'accord des trois parties.

Article 4 : Règlement

Durant son stage, le stagiaire est soumis à la discipline de la société, notamment en ce qui concerne l'horaire, la hiérarchie, l'hygiène et la sécurité. MIle MOUHIM GHITA déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la société et s'engage à s'y conformer en tant que stagiaire, pendant toute la durée de son stage.

En cas de manquement à la discipline, le responsable de la société peut mettre fin au stage.

niid SAKA

Article 5 : Evaluation de la société

Le stage accompli, le parrain établira un rapport d'appréciation générale sur le travail effectué et le comportement de l'étudiant(e) durant son séjour dans la société.

La société remettra à l'étudiant(e) une attestation indiquant la nature et la durée des travaux effectués.

Article 6: Rapport de stage

A l'issue du stage, l'étudiant(e) Mile MOUHIM GHITA rédigera un rapport de stage qui fait état de ses travaux et de son vécu au sein de la société et soutiendra son rapport de stage dont la date sera fixée par l'ENSAF.

Fait à Fès, Le 9 juillet 2020

En trois exemplaires originaux

L'ENSAF représentée par Le Directeur et P.O.

L'étudiant(e)

La société représentée par RC: 436251 TEL: 06 19 70 63 18

EMAIL: INFO@YAAS-CONSULTING